

Courrier arrivé

19 JAN 2024

Parçay-Meslay, le 16 janvier 2024



Affaire suivie par : Marie SENAT
 Téléphone : 02 47 29 45 05
 Télécopie : 02 47 29 01 41
 Courriel : msenat@parcay-meslay.com

SAS AMENAGEMENT PARCAY
 MESLAY
 A l'attention de M BOMBON
 8 rue Henri Rochefort
 75017 PARIS

Nos Réf : BF/DD/MS 2023-423

Objet : « ZAC du Cassantin – Secteur de la Pérauderie »

Permis d'Aménager – demande d'autorisation sur les parcelles cadastrées section ZA n° 70 et 87 appartenant à la Commune de Parçay Meslay.

Dans le cadre du projet de co-aménagement de la Pérauderie (30 hectares environ / 100.000 m² SDP environ de logistique et d'activités industrielles et artisanales) situé sur la ZAC du Cassantin à Parçay-Meslay (37210), la Société d'Équipement de la Touraine (SET) en partenariat avec AXTOM au sein de la SAS AMENAGEMENT PARCAY MESLAY souhaite déposer un permis d'aménager sur les parcelles cadastrées section ZA :

ZA 0095, ZA 0094, ZA 0097, ZA 0098, ZA 0102, ZA 0044, ZA 0073, ZA 0085, ZA 0089, ZA 0096, ZA 0099, ZA 0100, ZA 0101, ZA 112, ZA 121, ZA 123 et les parcelles cadastrées section ZA n° 70 et 87.

Dans le terrain d'assiette de l'opération, les parcelles cadastrées section ZA n° 70 et 87 appartiennent à la Commune de Parçay Meslay. Sur ces parcelles se trouvent des fossés de récupération des Eaux Pluviales (canalisation enterrée et fossé).

En sa qualité de gestionnaire du domaine communal, le conseil municipal de PARCAY MESLAY réuni le 21 décembre 2023, a autorisé la SAS AMENAGEMENT PARCAY-MESLAY à déposer un permis d'aménager comprenant, dans son terrain d'assiette, les parcelles cadastrées section ZA n° 70 et 87 appartenant à la commune.

Par ailleurs, la commune autorise tous types de travaux sur lesdites parcelles, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'intégrité de celles-ci et des équipements qu'elles supportent.

L'entretien de ces parcelles est effectué par les services techniques de Tours Métropole.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,



Bruno FENET

PARCAY-MESLAY -

PA 37179 24 N0003

AUTRE_1_1.pdf -

Date de dpt : 28/11/2024 -

Date de dossier complet :

Mairie de Parçay-Meslay

58 rue de la Mairie -37210 Parçay-Meslay – Tel : 02 47 29 15 15 – Fax : 02 47 29 01 41

www.parcay-meslay.fr

CONSEIL MUNICIPAL DE PARCAY-MESLAY

Délibération n° 2023-72

**Objet : Autorisation donnée à la SAS AMÉNAGEMENT
PARCAY-MESLAY de déposer un permis d'aménager dans la ZAC du Cassantin**

Membres en exercice :	19
Présents :	17
Pouvoirs :	2
Absent excusé :	0
Votants :	19

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :
- date transmission au contrôle de légalité : **28.12.23**
- date de publication : **28.12.23**

Pour extrait conforme,
Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

Séance du jeudi 21 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le quinze décembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Géraud PAPON, Monsieur Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA.

Ont donné pouvoir à :

Monsieur Damien MORIEUX à Monsieur Bruno FENET, Madame Brigitte RICHARD à Madame Angélique BOUÉ.

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :

Monsieur Gérard BLANCHARD.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.



Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du cadre du projet de co-aménagement de la Pérauderie, il est prévu 100 000 m² de surface de plancher de logistique et d'activités industrielles et artisanales sur 30 hectares environ situés en zone ZAUy du Plan Local d'urbanisme et dans la ZAC du Cassantin.

La Société d'Équipement de Touraine (SET), en partenariat avec AXTOM au sein de la SAS AMÉNAGEMENT PARCAY-MESLAY, souhaite déposer un permis d'aménager.

Dans le terrain d'assiette de l'opération, se trouvent les parcelles cadastrées ZA n° 70 et 87 qui appartiennent à la commune de Parçay-Meslay et sur lesquelles se trouvent des fossés de récupération des eaux pluviales (canalisation enterrée et fossé).

Il est donc nécessaire, d'une part, que la commune de Parçay-Meslay autorise le dépôt du permis d'aménager sur lesdites parcelles et, d'autre part, qu'elle autorise les travaux d'aménagement, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'intégrité des parcelles et des équipements qu'elles supportent.

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la demande formulée par la SET, co-aménageur au sein de la SAS AMENAGEMENT PARCAY-MESLAY, en date du 21 novembre 2023 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- AUTORISE la SAS AMÉNAGEMENT PARCAY-MESLAY à déposer un permis d'aménager sur les parcelles ZA 70 et ZA 87 situées dans la ZAC du Cassantin ;

- AUTORISE la SAS AMÉNAGEMENT PARCAY-MESLAY à réaliser les travaux d'aménagement sur les dites parcelles ;

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la bonne exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Gérard BLANCHARD

Le Maire,
Bruno FENET